Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251231-088-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-088

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Présents : 12

Pouvoirs : 4

Votants : 16

DATE DE CONVOCATION

09/12/2025

DATE D'AFFICHAGE

29 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 17 décembre 2025 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 9 décembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,
Mesdames Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Delphine ROBINAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Nicolas GROUAZEL, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Carol BERTHELOT par Anthony GUEHENNEUC, Cécile FLAGEUL par Anne-Cécile ONFRAY, Josette GOSSELIN par Jean-René CARFANTAN, Emmanuel BARRÉ par Marie Madelaine BESNARD.

Était absent excusé non représenté : néant

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN
Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 12 Pouvoirs : 4 Absents : 2 Votants : 16

A été nommée secrétaire de séance : Gilles CARFANTAN

DÉLIBÉRATION N°2025-089

INTERCOMMUNALITE

PROGRAMME DE VOIRIE INTERCOMMUNALE POUR L'ANNEE 2026

Vu la délibération du 16 juillet 2018 du conseil communautaire de Dinan Agglomération fixant les compétences, dont le transfert partiel de la compétence de voirie des communes vers la communauté d'agglomération,

Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire, explique au conseil municipal le fonctionnement de la compétence voirie exercée par Dinan Agglomération. Il présente le programme des travaux de voirie suivants :

Proposition programme 2026 :

- N° 1 – L = 250 ml. VC 030 – Route de Brochardine (monocouche et bicouche) - S = 991 m².

Total longueur= 250 ml / 991 m².

Monsieur le Maire propose de retenir les priorités de travaux de voirie ci-dessus énoncées. Il rappelle que le monocouche est un moyen de prévention de la voirie permettant notamment de lutter contre les infiltrations d'eau dans le bitume et donc lutter contre la dégradation de celle-ci. Cela permet de retarder les travaux de restructuration sur la voirie.

Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251231-088-DE

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le programme de voirie 2026 ainsi que les priorités définies ci-dessus.

Fait à Matignon, le 29 décembre 2025
Le Maire, Jean-René CARFANTAN

